

Evidemment, votre loi penche vingt fois plus du côté russe que du côté anglais ; plus du côté de la barbarie organisée par le despotisme que du côté de la civilisation fécondée par la dignité et l'indépendance politique : cela suffit et au delà pour la juger et la condamner sous le point de vue de la liberté.

Sous le point de vue de la conscience, de la foi religieuse, le même jugement est même bien motivé. Votre loi tend à maintenir l'Université telle qu'elle est, à empêcher toute concurrence sérieuse, à l'empêcher elle-même de se purifier et de s'anoblir par cette concurrence. Or, il y a dans les résultats de l'éducation universitaire un fait qui domine tout, et qui est aussi éclatant que le soleil ; c'est que les enfants qui quittent leurs familles avec un germe de foi pour entrer dans l'Université, en sortent incrédules. Ce fait-là est incontestable ; c'est un axiôme tout aussi certain que celui dont parlait l'autre jour M. Rossi, en disant qu'on ne démontrait pas la vie d'un homme vivant. Eh bien, la vie des jeunes Français qui sortent de l'Université, c'est la scepticisme.

Voix nombreuses.—Non ! non !

M. le duc de Broglie, rapporteur.—Vous affirmez, on peut bien contredire.

M. le comte de Montalembert.—Tout le monde a le droit de me contredire ; mais j'ai le droit d'achever ; et je ne veux pas reconnaître là ce que M. le ministre des affaires étrangères appelait, dans son discours d'hier, une excellente préparation à l'éducation religieuse.

J'en appelle au témoignage de tous les pères et de toutes les mères ! Que l'on prenne au hasard dix enfants sortis des collèges de l'Université, à la fin de leurs études, et qu'on y trouve un chrétien, si on le peut. (Sensation.)

M. le chancelier.—Vous passez toute l'orne ; car c'est une insulte à toute la génération qui sort des collèges que de dire qu'on ne peut pas y trouver un chrétien.

M. le comte de Montalembert.—Je n'ai pas dit cela ; j'ai dit que le scepticisme était le caractère dominant de la grande majorité de la jeunesse qui sort des établissements de l'Université de France.

M. le rapporteur.—C'est une assertion !

M. le comte de Montalembert.—Sans doute, c'est une assertion ; je suis exposé à toutes les contradictions, et je les attends.

Un sur dix ! et ce serait encore un phénix éternel. Je parle de ce que je sais, de ce que j'ai éprouvé moi-même. Mais des autorités moins suspectes ne vont pas me manquer.

Or, je le demande, y a-t-il un fait plus étrange et plus alarmant que celui-là ? Et ici je m'adresse non pas à telle ou telle croyance religieuse, mais à toutes. En fait de religion, je ne connais au fond, et en présence de l'ordre politique, que deux partis : ceux qui ont une croyance et qui la pratiquent, quelle qu'elle soit ; et ceux qui n'en ont pas, ceux pour qui la religion n'est qu'une convenance ou une invention humaine, qui ne les lie pas, mais qu'en revanche ils se croient le droit de lier à leur gré. Voilà les deux partis en matière religieuse. Catholiques, protestants, israélites, qui croient humblement à la religion qu'ils professent, voilà ceux que j'invoque, voilà ceux que je reconnais pour mes frères.

Eh bien ! tous ceux qui ont une croyance sincère et pratique confirment ce que j'ai dit des résultats religieux de l'éducation universitaire... Écoutez ce qu'en dit le jeune et éloquent défenseur du protestantisme français, le fils de notre collègue, M. Agénot de Gasparin :

« L'éducation religieuse n'existe réellement pas dans les collèges. La tâche ineffaçable, la condamnation permanente des établissements mixtes, c'est l'obligation où ils se trouvent de reléguer la religion à son heure, comme l'une (et le plus souvent), comme la dernière des leçons...

«...Je me souviens de ce qu'étaient tous ceux de mes camarades avec lesquels j'avais des relations. Étions-nous de bien excellents citoyens ? Je l'ignore ; mais assurément nous n'étions pas des chrétiens, nous n'avions pas même les plus faibles commencements de la foi évangélique. » (Mouvements divers.)

Écoutez encore un député libéral, l'honorable M. Chambolle, dans la séance du 15 juin de l'an dernier :

« Il est des vérités morales qu'il est nécessaire de répandre dans ces collèges ; qui est-ce qui en est chargé ? Je vois bien le texte de loi, mais un texte stérile. Vous connaissez tous ces élèves de nos collèges : vous les avez interrogés aussi. Eh bien, quand on leur adresse certaines questions, ils savent à peine ce qu'on veut leur dire.

« Quand je me demande qui est chargé de cet enseignement moral et religieux dans ces collèges, je m'inquiète encore, car je ne sais pas qui est chargé de donner cet enseignement, excepté l'auteur d'un livre qui y fait de temps en temps une apparition. »

Cet honorable orateur voudrait distinguer l'enseignement de la morale de celui de la religion : je n'ai point à discuter ici cette opinion ; je me borne à prendre acte de son témoignage, et moi qui crois la morale inséparable de la religion, j'en conclus qu'on n'y enseigne ni l'une ni l'autre.

Écoutez encore celui-ci :

« Qu'est-ce que l'Université ? C'est l'état enseignant. Nous n'avons pas deux religions d'Etat en France : on peut le répéter ; mais c'est un fait. Nous n'avons pas non plus la liberté d'enseignement. L'Etat enseigne seul, et il n'a pas de religion d'Etat. Ses professeurs ne peuvent donc ni enseigner ni attaquer aucune religion. Voici ce que dit non pas un catholique, mais Jules Simon, suppléant de M. Cousin (mouvement) à la Sorbonne, dans son apologie de l'éclésiologie attaquée par un évêque. Et il ajoute,

avec le ton modeste et doux qui est le propre des philosophes. « Je désire qui que ce soit de répondre à ce raisonnement autre chose qu'un sophisme. »

A Dieu ne plaise que nous répondions ; il a mille fois raison : mais c'est un aveu précieux dans la bouche de votre professeur. Les professeurs ne peuvent donc enseigner aucune religion. Mais que disons-nous autre chose ? Nous disons, il est vrai, qu'ils l'attaquent. Mais quand même ils ne borneraient à ne pas l'enseigner : c'est bien assez.

Voici donc protestants, libéraux, universitaires eux-mêmes, universitaires sincères et consciencieux, les voici tous d'accord avec le témoignage unanime et public de tout l'épiscopat français, témoignage que M. le baron Charles Dupin a cru devoir comparer à celui des prêtres athéniens qui firent boire le cécube à Socrate, mais que je ne me laisserai pas de rappeler, ne fût-ce que pour le venger du silence méprisant qu'a gardé votre commission. Je ne vous fatiguerai pas en citant les plus énergiques de leurs protestations, surtout celle de l'Archevêque de Toulouse, dans son Mémoire au Roi du 15 novembre 1843. Mais écoutez du moins l'Evêque de Limoges, dans l'acte solennel daté d'août 1843, publié par lui peu de temps avant sa mort après avoir formellement contredit les assertions de M. Villemain dans son rapport au Roi sur l'instruction secondaire. Il dit :

« Le caractère sacré dont je suis revêtu, mon grand âge, mes cheveux blancs et ma santé affaiblie, qui me rendent présente la pensée de la mort, m'ont fait un devoir de parler avec vérité, avec modération et avec charité. Oui, c'est la main sur la conscience et en présence de l'éternité, que je me résume en disant : L'éducation donnée dans la plupart des collèges de l'Université est très mauvaise. Cette éducation, au lieu de corriger dans les générations nouvelles les vices de la nature humaine, communs à toutes les époques et particulièrement à la nôtre, les entretient et les développe ; et si cet état de chose est conservé, il ne peut manquer de produire dans un avenir peu éloigné, des maux incalculables pour la religion et la société. »

Ces maux incalculables, Messieurs, on commence à les calculer, et la satistique vient à ce sujet en aide à l'autorité de la religion et de la liberté.

M. de Montalembert cite ici un Mémoire de M. l'abbé Fayet à l'Académie des sciences morales et politiques, qui constate :

1° Un plus grand nombre proportionnel d'accusés lettrés pour les crimes les plus graves ;

2° Les classes lettrées et instruites soumises au plus grand nombre proportionnel d'accusés que la classe ignorante ;

3° Exception à cette dernière proposition en faveur du sexe féminin....

Exception qui confirme glorieusement la règle, attendu que l'instruction est principalement départie aux femmes par les ordres religieux.

J'aime beaucoup à citer nos adversaires, leur donner aussi deux fois la parole, si c'est possible.

M. le baron Charles Dupin a dit : « L'instruction supérieure l'emporte sur toutes les autres par la multiplicité des crimes, et cette instruction supérieure, c'est vous qui la donnez. »

Je sais bien que l'Université dément de son mieux ces affirmations unanimes de l'épiscopat et de tous les gens religieux ; qu'elle prend quelquefois les allures de la foi et de la piété même. Tout le monde sait qu'il y a en elle une double tendance, une double nature d'hommes ; les uns, et ils sont peut-être la majorité quant au nombre, élèves de M. de Fontanes ou de M. d'Hermopolis, sont inoffensifs et ne demanderaient pas mieux que de vivre en bonne intelligence avec la religion ; les autres, et ce sont de beaucoup les plus hardis, les plus influents, ne rêvent que leur propre domination, et se croient sérieusement les héritiers et les remplaçants du christianisme. C'est cette fraction qui est la plus hardie, la plus active, la plus vigoureuse ; elle entraîne, elle intimide les chefs eux-mêmes, qui se retranchent en vain dans leur prudence gouvernementale ; et ils en sont sans cesse tirés malgré eux.

Oui, Messieurs, je ne craindrai pas de le dire, mon devoir et ma conscience m'y obligent : Il y a aujourd'hui, dans un certain côté de l'Université, quelque chose qui ressemble à ce système d'hypocrisie religieuse qu'on a tant reproché, à tort ou à raison, à un autre régime. Seulement ce n'est plus, comme alors, pour plaire au pouvoir, pour obtenir de l'avancement, mais pour gagner la confiance des parents qui tiennent encore à ce que leurs enfants reçoivent une éducation chrétienne, au moins en apparence.

Je fais la part des exceptions, j'en connais ; mais je soutiens que ce que je dénonce ici est général dans vos collèges principaux. Et ce qui le démontre, ce me semble, sans réplique, c'est que la grande majorité de vos professeurs qui sont censés donner un enseignement si chrétien et si orthodoxe dans les collèges dès qu'ils arrivent dans les facultés, dans le haut enseignement, où ils sont libres et débarrassés des circulaires ministérielles qui recommandent la prudence, ne se gênent plus, et attaquent sans détour le dogme et l'histoire de l'Eglise, les uns dans leurs leçons, les autres dans leurs ouvrages académiques, à propos d'histoire, de littérature, d'économie politique, de tout.

Eh bien, Messieurs, en présence d'un pareil état de choses, les citoyens convaincus de sa réalité, n'ont-ils pas le droit de demander, avec un honorable député, M. Ledru-Rollin (mouvement), s'il existe une souffrance plus grande pour l'individu que l'oppression de sa conscience, que la déportation de ses fils dans des écoles qu'il regarde comme des lieux de perdition, que cette conscription de l'enfance, traînée violemment dans un camp ennemi et pour servir l'ennemi ?